

dès le II<sup>e</sup> siècle, une ligne d'octroi, à l'intérieur de laquelle se trouvaient les faubourgs. L'enceinte d'Aurélien a suivi cette ligne d'octroi.

Après Aurélien ont régné Tacite (276), Probus (276-282), qui termina l'enceinte de Rome, Carus (282-283), Carin et Numérien (283-284), Dioclétien (284-305), dont le règne fut une période de révolution politique.



## Chapitre cinquième.

### LA PERSÉCUTION DE DIOCLÉTIEN.

**A**FIN de mieux défendre l'Empire, Dioclétien s'associa, en lui donnant le titre d'Auguste, Maximien Hercule, et créa deux Césars : Maximin Galère et Constance Chlore. Il modifia la division et le gouvernement des provinces, établit des diocèses, des préfectures ; sous son règne les mœurs orientales s'introduisirent à la cour et dans l'Empire.

Dioclétien, après avoir été d'abord favorable aux chrétiens, devint leur plus terrible persécuteur. L'histoire de cette persécution serait longue, nous ne pouvons qu'en indiquer les grandes lignes. Les sources à consulter sont l'Histoire d'Eusèbe (1), le *De mortibus persecutorum* (2), livre qui a été attribué à Lactance, qui est en tout cas contemporain et fait autorité ; les nombreux Actes des martyrs, les hagiographes et les Martyrologes.

On peut distinguer deux périodes : la persécution militaire, et la grande persécution. La première commence avec l'an 286 environ et va jusqu'à 290 ou 291. Elle prit naissance à l'occasion du zèle imprudent, on peut dire du fanatisme de quelques soldats qui, avec Tertullien (3), prétendaient qu'il était indigne d'un chrétien d'accepter les distinctions conférées par le pouvoir civil. Furieux de ces dispositions, le gouvernement obligea les soldats à prêter un serment de fidélité dont la formule était inacceptable pour les chrétiens : le refus, étant un acte de rébellion contre la discipline militaire, fut puni avec rigueur. Les Actes de soldats martyrs sont presque tous de cette époque. Les martyrs les plus célèbres furent ceux de la Légion Thébaine, deux fois

1. *H. E.*, l. VIII-IX (*P. G.*, t. XX).

2. *P. L.*, t. VII.

3. *De Corona militis* (*P. L.*, t. II).

décimée en Gaule, par ordre de Maximien ; les quatre Saints Couronnés, enterrés au cimetière qui porte leur nom, sur la voie Labicane (1) ; peut-être les soldats de la « Legio II<sup>a</sup> Parthica », martyrisés à Alba (Albano) et enterrés dans la catacombe de cette ville (2) ; surtout S. Sébastien, tribun de la garde prétorienne qui veillait près de la personne de l'empereur, au Palatin. Sébastien subit d'abord le supplice des flèches, sur le stade du Palatin (« in hippodromo », disent les Actes, parce qu'à l'époque de leur rédaction, le stade avait été transformé en hippodrome), puis il fut tué, croit-on, dans les jardins où est maintenant l'église de St-Sébastien in Palatio. Dans cette première période, il n'y eut que des martyrs isolés. Les chrétiens ne cessèrent pas de posséder leurs églises et leurs cimetières ; leur nombre même s'accrut, et en Orient, ils bâtirent des églises publiques. Cette persécution militaire cessa en 291 ; une période de tranquillité lui succéda.

En 303, Galère se rendit à Nicomédie pour montrer à Dioclétien la nécessité de détruire complètement les chrétiens. Dioclétien résista d'abord (3), puis finit par céder et signa l'édit de persécution. Pendant deux années continues (303-305), il y eut un nombre immense de martyrs. Il est vrai qu'on l'a quelquefois exagéré et que les Actes, en partie légendaires, attribuent à Dioclétien tout ce qui s'est passé en Italie, en Espagne, en Afrique, en Asie, par conséquent ce qui était le fait de Galère et de Maximien. Néanmoins il est certain que cette persécution fut plus cruelle que toutes les autres.

Comme sous Valérien, on confisqua les biens des chrétiens. Pour la première fois, les archives des églises furent détruites (4). Plusieurs Actes de martyrs parlent de cette confiscation ; le *Liber pontificalis*, dans la biographie de S. Sylvestre, dit du terrain où est creusé le cimetière de Cyriaque : « Quem fiscus occupaverat tempore persecutionis. » On peut constater des

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1879, p. 45-90.

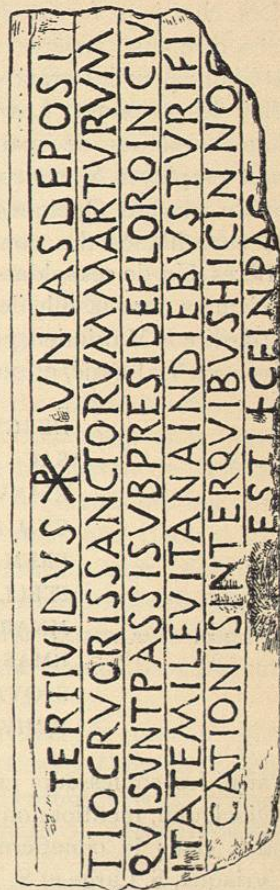
2. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1869, p. 68-72.

3. « Furori ejus repugnavit. » *De mort. persec.*, XI (P. L., t. VII, col. 212).

4. Euseb., *H. E.*, l. VIII, c. 2 (P. G., t. XX, col. 744).

traces matérielles de violence au cimetière de Calixte : le tombeau des papes fut alors rempli de terre et abandonné ; S. Marcellin reçut la sépulture dans le cimetière de Priscille, ainsi que S. Marcel, son successeur. La destruction des archives est attestée par les lacunes que présentent à cette époque les Actes des martyrs, calendriers et martyrologes. On peut aussi tirer une preuve du document intitulé *Breviculus collationis cum Donatistis* (1), et conservé dans les œuvres de S. Augustin. Le schisme des Donatistes naquit précisément des violences de la persécution. Sommés de livrer les Écritures, les gardiens des archives chrétiennes donnaient quelquefois des Actes de martyrs ou quelque'un des Livres saints : les évêques, prêtres ou diacres, qui agirent ainsi, furent regardés par les Donatistes comme des traîtres ; le *Breviculus* contient, avec le procès-verbal des réunions qui eurent lieu à Carthage à ce sujet, une sorte d'inventaire des objets liturgiques, des livres, des écrits confisqués par les persécuteurs.

On obligea aussi les chrétiens, de toutes manières, à sacrifier aux dieux. Les places publiques, même les boutiques, étaient ornées de statues des fausses divinités, auxquelles il fallait offrir des sacrifices à l'occasion de tous les actes de la vie civile. Il y eut alors ainsi des « dies turificationis », comme



1. P. L., t. XLIII.

il y avait eu des « dies traditionis » pour la spoliation des livres sacrés. Une inscription de l'époque, trouvée à Mastar, en Numidie, mentionne ces jours de violences (1).

Les chrétiens furent condamnés surtout « ad metalla », c'est-à-dire aux carrières et sablonnières d'où l'on tirait les matériaux pour les grands monuments de Rome et où l'on taillait les colonnes. Les Thermes de Dioclétien étaient en briques revêtues de marbre ; certainement des chrétiens furent employés à leur construction, spécialement à l'extraction du marbre. Quelques Actes parlent de soldats préposés à la surveillance des condamnés qui travaillaient dans les carrières. Un de ces soldats, après la construction des Thermes de Licinius, dans la ville de Sirmium, dédia à Hercule Auguste, c'est-à-dire à Maximien, une inscription qui a été retrouvée à Salona, en Dalmatie, et que possède le musée de Spalato (2) :

HERCVLI AVG ·  
SAC · VAL · VALE  
RIANVS MIL ·  
CVM ADSIST  
EREM AD CAP  
ITELLA COLV  
MNARVM AD TE  
RMAS LICINIAN  
S QVAS EIVNT S  
IRMIV L S

Parmi les confesseurs employés aux travaux des Thermes de Dioclétien, mentionnons S. Saturnin, qui fut enterré, via Salaria, dans le cimetière dit de Thrason et de Saturnin ; S. Cyriaque, S. Large et S. Smaragde, dont le premier fut spé-

1. De Rossi, *Bullettino*, 1875, p. 162-175 ; 1876, p. 59-64. Cf. S. Optat, *De schism. Donat.*, III, 8 (*P. L.*, t. XI, col. 1017-1019). — La formule « depositio cruoris » montre que la tradition de la distinction des tombes de martyrs par la fiole de sang n'est pas tout à fait sans fondements, mais on a souvent bien exagéré la valeur de ce signe, et en général les fioles qu'on trouve dans les catacombes ne sont pas du tout un signe de martyre.

2. « Herculi Augusto sacrum. Valerius Valerianus miles cum adsisterem ad capitella columnarum ad termas Licinianas quae sunt Sirmiu libens solvi. »

cialement honoré aux Thermes, dans l'église de St-Cyriaque in Thermis, et plus tard à Sta Maria in via Lata.

En 305, Dioclétien et Maximien abdiquèrent, le premier à Nicomédie, le second à Milan. Galère et Constance Chlore devinrent Augustes, s'adjoignant comme Césars Flavius Sévère et Maximien Daza. Galère continua la persécution ; mais il fut frappé d'une grave maladie et mourut après avoir signé un édit de tolérance et s'être même recommandé aux prières des fidèles (311). Bien loin de partager ces dispositions, Maximien organisa contre les chrétiens un véritable soulèvement de l'opinion publique. A son instigation, raconte Eusèbe (1), les villes lui demandèrent leur expulsion. Une inscription, récemment découverte en Asie-Mineure et publiée par Mommsen (2), conserve le texte grec d'une demande de ce genre adressée à l'empereur par les citoyens d'Arykanda ; la lettre est précédée d'un fragment du rescrit en latin qui fut envoyé. Voici, avec les restitutions nécessaires pour les rendre intelligibles, le texte du rescrit et la traduction de la lettre :

« (Quamcumque munific)entiam vol(ueritis pro hoc vestro religioso proposito pet)ere. Jam nunc hoc (facere atque accipere constituite, scili)cet impetraturi eam (sine mora quae data vobis in aeternum) tam nostram juxta deos i(mmortales religiosam pietatem testabi)tur quam vero condigna pra(emia vitae rationis vos a nostra cl)ementia consecutos liberis ac p(osteris vestris declarabit). »

Et aussitôt après : « Aux sauveurs de tout le genre humain, aux dieux augustes, les Césars Galerius Valerius Maximinus et Flavius Valerius Constantinus et Valerius Licinianus Licinius. Instance et prière du peuple fidèle de la Lycie et de la Pamphilie.

« Les dieux vos parents, ô illustres princes, ayant montré par les faits leur bienveillance envers tous ceux qui ont grandement à cœur la religion, nous avons cru opportun

1. *Hist. eccles.*, IX, 7 (*P. G.*, t. XX, col. 809-816).

2. *Corpus inscript. lat.*, t. III, suppl., n° 12132. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1894, p. 54 ; — Marucchi, *Un nuovo monumento della persecuzione di Diocleziano*, dans la *Nuova antologia*, juin 1893.

pour votre bonheur éternel, maîtres souverains qui êtes supérieurs à toutes choses, de recourir à votre puissance royale et immortelle, et de lui demander que les chrétiens, depuis longtemps et jusqu'à aujourd'hui rebelles (τοὺς πάλαι στασιάζοντας χριστιανούς), soient enfin réduits et cessent de combattre avec leurs folles nouveautés les honneurs dus aux dieux. Cet effet sera obtenu si votre divinité et immortelle puissance prend soin d'arrêter l'œuvre malfaisante de ces athées ennemis de notre religion (τὴν κακουργίαν τῆς τῶν ἀθέων ἀπεχθοῦς ἐπιτηδεύσεως), et si on leur commande de se dévouer toujours au culte des dieux vos parents pour votre empire immortel et incorruptible. Il est manifeste que ce serait un grand bien pour tous vos sujets. »

Cette inscription est probablement de l'an 311 ; elle a été martelée, sans doute après la paix. On peut la rapprocher d'une lettre semblable adressée à Maximin par la ville de Tyr en Phénicie, lettre qu'Eusèbe cite dans son Histoire (1) et qu'il dit avoir vue, avec la réponse de l'empereur, sur le forum de Tyr. Ainsi l'édit de Galère ne mit pas fin à la persécution, elle dura jusqu'en 312.

Malgré la persécution, les chrétiens purent posséder leurs cimetières, leurs titres ; ils eurent même des églises publiques, à Nicomédie par exemple, et probablement à Rome. Et cela non seulement sous le pape Eutychien, mais même sous le pontificat de Caius et de Marcellin. Une inscription du cimetière de St-Calixte rappelle que le diacre Sévère, avec la permission du pape Marcellin, titulaire naturel du cimetière, avait creusé pour sa famille un « cubiculum duplex cum arcisoliis et luminare » ; les chrétiens étaient donc, avant la confiscation, propriétaires de la surface du sol. On ne confisqua, après l'édit de 303, que les cimetières publics, et non les cimetières privés. Si celui de Ste-Cyriaque le fut, c'est qu'il avait été donné à l'Église et était devenu propriété de la communauté chrétienne.

S. Marcellin, que nous venons de nommer (✠ 304), fut autre-

1. *Loc. cit.*

fois accusé d'avoir sacrifié aux idoles. Cette légende, consignée dans le *Liber pontificalis*, est empruntée à une *Passio* apocryphe. Le récit qu'elle fait est certainement faux ; elle parle d'un concile d'évêques qui aurait été tenu à Sinuessa, or pareille réunion était impossible en temps de persécution (1). Toutefois il semble bien que Marcellin, s'il ne s'est pas rendu coupable d'apostasie, ait eu une certaine responsabilité dans la tradition des Livres Saints (2).

Après la mort de ce pontife, le siège de Rome resta vacant pendant quatre ans. Il faut placer à cette époque le martyre des SS. Pierre, exorciste, et Marcellin, prêtre. S. Damase recueillit de la bouche même du bourreau les détails de leur supplice :

Percussor retulit Damaso mihi cum puer essem (3).

Leurs corps, cachés en haine des chrétiens, furent découverts par une matrone nommée Lucille, qui les transporta sur la voie Labicane. On dut pareillement rechercher les restes de Ste Candide, de S. Castule, de S. Eutychius. Candide, convertie par SS. Pierre et Marcellin, fut arrêtée à la sortie d'une catacombe où elle avait assisté à la messe de ce dernier, transportée sur la voie de Porto et précipitée par un lucernaire dans la catacombe de Pontien. Le corps de S. Castule fut aussi caché par les soldats dans une carrière de la voie Labicane, qui ensuite devint un cimetière. Enfin S. Damase eut beaucoup de peine à retrouver, pour le rendre à la vénération des fidèles, le corps de S. Eutychius jeté « in barathrum », ainsi qu'il le rapporte dans son inscription en l'honneur de ce martyr (4). Ce « barathrum » devait être la partie la plus profonde de la prison.

A cette persécution on peut rattacher aussi la mort des

1. Cf. *Gesta Marcellini papae* (P. L., t. VI, p. 11 sq.) ; — *Lib. pontif.*, éd. Duchesne, t. I, p. CXXXIII ; — Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. I, ch. 3.

2. Aussi S. Augustin ne le défend-il que faiblement, sans même prononcer son nom, contre les attaques de Pétillien : « Episcopos nominas, quos de traditione codicum soletis arguere. De quibus et nos solemus respondere : Aut non probatis, et ad neminem pertinet ; aut probatis, et ad nos non pertinet ». *Contr. litt. Petilliani*, l. II, c. XCII (P. L., t. XLIII, col. 322 sq.).

3. *Carm. XXIII* (P. L., t. XIII, col. 396).

4. *Carm. XVII* (P. L., t. XIII, col. 391).

SS. Félix et Adauctus dont la crypte sépulcrale, près de la voie d'Ostie, a été retrouvée tout dernièrement. Le *Bulletin d'archéologie chrétienne* a rendu compte de cette importante découverte (1).

Le martyr de Simplicius, de Faustinus et de leur sœur Viatrix, enterrés dans le domaine de Generosa, « ad sextum Philippi » (2), et celui de Ste Sotère, appartiennent également à cette période. La famille de Sotère avait plusieurs monuments dans la région de la voie Appienne; son cimetière ne fut réuni à celui de Calixte qu'après la persécution, et une petite basilique lui fut dédiée non loin de celle de St-Sixte et Ste-Cécile. S. Ambroise était de la même famille, il parle de Sotère comme d'une parente, « domesticum piaie parentis exemplum » (3).

L'élection de S. Marcel (308) eut lieu pendant une période de paix relative. Maxence, assez favorable aux chrétiens, leur restitua plusieurs cimetières. Il y eut néanmoins encore des martyrs, et le pape fut du nombre. Un hérétique, dont nous ignorons le nom, qui s'était rendu coupable d'apostasie sans même y être poussé par la crainte d'une mort violente, excita des troubles en prétendant qu'on devait admettre à la communion chrétienne tous ceux qui avaient renié la foi pendant la persécution. Marcel en fut rendu responsable et envoyé en exil, où il mourut. Son corps, transporté à Rome, fut enterré dans le cimetière de Priscille, près de S. Marcellin, dont il avait été le diacre. On l'honore comme martyr.

Ces troubles et d'autres causés par des rigoristes qui refusaient à l'Église le pouvoir de remettre les péchés, continuèrent jusqu'au pontificat d'Eusèbe. S. Damase en parle clairement dans l'éloge métrique qu'il plaça près du tombeau de ce pape, au cimetière de St-Calixte (4), et dont on voit encore quelques débris en face d'une transcription faite, au VI<sup>e</sup> siècle, par le pape Vigile, sur le marbre d'une inscription

1. An. 1904, n. 1-4.

2. Cf. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III.

3. *Exhortatio virginitatis*, c. XII (*P. L.*, t. XVI, col. 360). Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1864, p. 76-77.

4. *Carm. XII* (*P. L.*, t. XIII, col. 385-386).

de Caracalla. Eusèbe est la dernière victime de la persécution de Dioclétien, qui avait donné à l'Église tant de martyrs (310). De Sicile, où il était mort, ses restes furent rapportés à Rome, au moment de la restitution du cimetière de Calixte.

On peut se demander, à la fin de cette histoire sanglante, qui s'est déroulée pendant plus de deux siècles, quel a été le nombre total des confesseurs morts pour la foi. Nous avons déjà dit que souvent on l'a exagéré. Plusieurs auteurs modernes se sont, au contraire, appliqués à le restreindre outre mesure (1). Il est certain qu'en prenant uniquement les noms cités par les documents qui nous sont parvenus, on arrive à un nombre relativement petit, surtout si on fait encore la part des erreurs ou des exagérations possibles de la part des chroniqueurs. Mais un tel procédé est par trop insuffisant. Les auteurs n'ont pu ni tout raconter ni même tout savoir. Leurs récits, surtout les préoccupations constantes des Apologues, donnent à entendre que des multitudes de chrétiens ont succombé dans les tourments; et s'il nous est impossible d'en déterminer exactement le nombre, nous pouvons néanmoins assurer qu'il a été fort grand.

Dans une étude très intéressante sur les sentences rendues contre les martyrs (2), M. Le Blant fait remarquer qu'« une voie de salut était ouverte à ceux que frappait la justice criminelle : l'appel contre la condamnation », et que « c'est au courage des martyrs qu'il faut attribuer l'absence de tout recours contre les jugements qui les frappaient.... Le martyr amené devant le juge ne songe point à l'apitoyer; il n'emprunte pas cet appareil de deuil que revêtent d'ordinaire les accusés pour tenter d'émouvoir les cœurs; il garde jusqu'à l'heure dernière le visage souriant, l'aspect joyeux qui sied à sa gloire.... Aucun texte ne parle de martyrs songeant à recourir au prince même pour obtenir une mort plus douce.... Une seule fois, le mot « Appello » se trouve dans la bouche d'un martyr. Si nous devons en croire Prudence, dont les

1. Par exemple, Dodwell, *De paucitate martyrum*; — Aubé, *Les chrétiens dans l'empire romain de la fin des Antonins au milieu du III<sup>e</sup> siècle*, etc.

2. *Mélanges J. B. de Rossi*, 1892.

poèmes reproduisent souvent les termes des écrits originaux dont il s'est inspiré, il aurait été dit par S. Romain <sup>(1)</sup>; mais ce n'est pas à une puissance humaine que le fidèle adresse son recours; c'est au Christ qui le voit et qui le juge, comme il voit et juge ses bourreaux. »

2. *Peristeph.*, Hymn. X, v. 818 (*P. L.*, t. LX, col. 506).



## Chapitre sixième.

### LA PAIX DE L'ÉGLISE <sup>(1)</sup>.

AU commencement du IV<sup>e</sup> siècle, il se fit dans les relations entre l'Église et l'empire romain un changement subit, profond, qui devait avoir les plus heureuses conséquences pour le monde entier. Deux des empereurs régnants, Maxence et Constantin, se déclarèrent la guerre. Les détails de l'expédition sont bien connus : au mois d'octobre 312, Maxence était mort, son armée en déroute, et Constantin entra triomphalement dans Rome, victorieux et chrétien. Un événement extraordinaire avait amené la conversion de l'empereur. Eusèbe, qui le rapporte <sup>(2)</sup>, en tenait le récit de Constantin lui-même. Celui-ci avait, un jour, vu dans le ciel une croix lumineuse accompagnée des mots : *Τούτω νίκα*; la nuit suivante, Notre-Seigneur en personne lui était apparu et lui avait présenté le modèle de l'étendard qu'il devait donner à ses soldats. Ce drapeau, le Labarum, avait la forme d'une croix, et portait le monogramme du Christ <sup>(3)</sup>. Il en existe diverses représentations qui, tout en répondant à cette description générale, diffèrent légèrement dans les détails. On en voit l'image, par exemple, sur les monnaies de Constantin <sup>(4)</sup>, sur deux sarcophages du Musée de Latran, quelquefois même sur des monuments des catacombes. C'est ainsi qu'on a trouvé au cimetière de Ste-Agnès une couronne de pierre avec le monogramme et l'inscription : *IN HOC SIGNO SIRICI (vivas)*. Il peut y avoir aussi une allusion à la célèbre vision dans les



1. Cf. de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au IV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1856-1859.  
 2. *De vita Constant.*, l. I, c. 28-29 (*P. G.*, t. XX, coll. 944).  
 3. Euseb., *ibid.*, c. 31 (*P. G.*, t. XX, col. 946).  
 4. Cf. Cavedoni, *Ricerche critiche intorno alle medaglie di Costantino*; — Garucci, *Le medaglie e monete di Costantino*.